

CHARTRE VÉGÉTALISATION URBAINE CITOYENNE

À travers cette charte, le ou les signataires s'engage(nt) à respecter les contraintes réglementaires, à entretenir les aménagements concédés et à favoriser la biodiversité par des pratiques écologiques.

Engagement du particulier ou du collectif (à préciser*)

Je préserve la biodiversité grâce à des plantes locales et adaptées au climat susceptibles de développer la présence de butineurs telles que celles recommandées dans la liste des végétaux à privilégier.

Je privilégie les plantes mellifères et celles recommandées dans le guide de végétalisation des rues.

Je favorise la biodiversité en choisissant des plantes susceptibles de nourrir les oiseaux en hiver.

Je choisis des plantes non allergènes, non toxiques, non invasives, non urticantes et non hallucinogènes.

Je fais un usage raisonné de l'eau et utilise, si possible, l'eau de pluie et le paillage des plantations.

Je respecte le sol en n'utilisant aucun pesticide ou engrais chimique.

Mon projet s'inscrivant dans une démarche de développement durable et de préservation de l'environnement, je proscriis dans son aménagement tout élément en plastique (contenant, bordure, coffrage...).

Je m'engage à entretenir régulièrement les plantations et à maintenir en bon état l'aménagement réalisé sur la voie publique.

Je limite les contraintes avec les voisins et autres usagers de l'espace public en veillant à l'aspect esthétique de mon aménagement, en nettoyant l'espace concédé et ses abords et en taillant les végétaux s'ils gênent le passage ou la vue.

Je partage mon expérience de végétalisation en acceptant de témoigner et de communiquer des photos de la réalisation de mon projet à la Ville.

J'appose la signalétique remise par la Ville sur mon aménagement.

Afin de valoriser mon initiative, je peux participer au concours annuel « Arles en fleurs La vie en vert ! » récompensant les plus belles plantations visibles depuis la rue. Il me suffit soit d'envoyer une photo de mon aménagement au printemps ou d'accepter que la Ville utilise celle en sa possession.

Je m'engage à procéder à l'enlèvement de ma (ou mes) jardinière (s) dans le cas où mon projet ne serait pas conforme au permis octroyé, ou si la charte n'était pas respectée ou si je ne pouvais plus m'acquitter de mes obligations.

En cas d'incident lié à l'aménagement, je suis en capacité d'engager ma responsabilité civile.

Date :

Nom, prénom :

Signature :

*Représentant du collectif



ARLES
PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITÉ



Toute information ou conseil
au Service Développement durable
Mairie d'Arles 04 90 49 36 22 ou l.besson@ville-arles.fr